

Feu vert au rachat de 128 magasins La Halle par Chaussea sous conditions

Publié le 20 mai 2021

Le 17 juin 2020, Chaussea a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet d'acquisition de 128 magasins exploités sous enseigne La Halle. L'opération s'inscrit dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire ouverte par le tribunal de commerce de Paris au bénéfice du groupe La Halle. L'Autorité de la concurrence avait accordé le 26 juin 2020, à titre exceptionnel, une dérogation permettant à Chaussea de procéder à la réalisation de l'opération, sans attendre la décision finale, qui est aujourd'hui rendue par l'Autorité.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 20 mai 2021

[Lire le communiqué](#)